

Fiche de poste

Conseiller(ère) pédagogique généraliste

circonscription Château-Chinon-Nivernais-Morvan

PRÉSENTATION DU POSTE

Le conseiller ou la conseillère pédagogique généraliste, membre de l'équipe de circonscription, possède une expertise des langues vivantes et du numérique. Il/elle exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de circonscription. Son action pour les usages du numérique au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique et son action pour les langues vivantes au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge des langues vivantes. Il/elle participe aux groupes de travail numérique éducatif départemental et académique LVE auxquels il/elle apporte sa contribution.

- Secteur d'intervention : Circonscription CCNM - Département 58 (LVE) – Académie (LVE)
- Lieu de rattachement : Inspection de Château-Chinon

MISSIONS

Le ou la conseillère pédagogique participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi qu'au programme de travail de la circonscription de Château-Chinon-Nivernais-Morvan.

Il/elle a pour mission :

Accompagner les équipes d'écoles et de circonscriptions :

- Participer à la mise en œuvre de projets nationaux et académiques ;
- Accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques et LVE aux pratiques pédagogiques innovantes ;
- Impulser et accompagner les projets d'école ;
- Accompagner l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde ;
- Déployer et suivre les ressources et services en numérique et en LVE.

Contribuer à la formation :

- Accompagner les professeurs stagiaires, les assistants de langue étrangère ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique d'un enseignant ou d'une équipe d'école ;
- Mettre en œuvre des actions de formation (en circonscription, départementale et académique) ;
- Suivre des constellations ;
- Gérer des espaces collaboratifs de travail (M@gistère) ;
- S'engager dans des actions pour se former (formation institutionnelle ou autoformation).

Aider et conseiller pour la mise en œuvre de la politique éducative :

- Participer à la réflexion de l'équipe sur l'exploitation des indicateurs de la circonscription et assurer le suivi des évaluations nationales CP-CE1-6^{ème} en lien avec les collèges ;
- Participer à la réflexion du pôle ressources ;
- Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CAFIPEMF, CRPE).
- Suivre et accompagner la mise en œuvre des orientations de la politique éducative ;
- Conseiller dans le choix des ressources et services dans le domaine du numérique et des LVE ;

- Recenser et diffuser, en lien avec l'IEN de circonscription, l'IEN chargé(e) de la mission numérique éducatif et l'IEN chargé(e) de la mission LVE, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces ;
- Assurer le suivi de dossiers (instruction en famille, numérique, assistants, mobilités, écoles bilingues) ;
- Participer aux travaux du groupe départemental et du groupe académique LVE ;
- Participer aux conseils école/collège ;
- Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CRPE, certification DNL).

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances ;
- Avoir au moins un niveau B1 dans une langue étrangère ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité de discrétion et de loyauté à l'institution ;
- Maîtriser l'outil informatique et savoir gérer un site internet.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2023-2024.

Poste à temps plein vacant au 1er septembre 2023.

RÉGIME INDEMNITAIRE

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour vendredi 24 mars 2023 au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.i58@ac-dijon.fr